

REGLEMENT ET CONDITIONS DE LA PENSION

FAMILIALE DU DOMAINE D'HYRULE:

LES CHIENS DE 1^{ERE} ET 2^{EMIE} CATEGORIE NE SONT PAS ACCEPTEES.

ACCUEIL UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

RESERVATIONS :

Pour être validées, toute réservation devra être confirmée par le versement d'arrhes égal à 30% du montant de la pension. Ces arrhes seront encaissées 15 jours avant la prestation et ne seront en aucun cas remboursables passé ce délai.

INDISPENSABLE AU SEJOUR :

Votre chien devra obligatoirement être **IDENTIFIÉ**, à jour de **VACCINATION** et de traitements antiparasitaires. S'il venait cependant à être infesté de vers/puces durant son séjour, nous nous réservons le droit de le faire traiter par notre vétérinaire attitré. Les fournitures et les prestations vous seront facturées en supplément. Son carnet de santé restera en notre possession durant le séjour.

ARRIVEE DU CHIEN AU DOMAINE :

Pour des raisons de sécurité, nous vous dirons à quel moment vous pouvez descendre votre chien de la voiture, afin de gérer les rencontres, qui se font exclusivement en libre, aucuns chiens ne devra être attaché lors des interactions avec les nôtres aux risques de créer des conflits, (une longe peut être tolérée).

ALIMENTATION :

Pour le bien-être intestinal de votre chien, nous vous recommandons de nous fournir son alimentation habituelle. S'il venait à en manquer durant le séjour, l'achat de ses repas vous sera facturé. (Les friandises que nous nous réservons le droit de leur donner avec votre accord, ne seront pas facturées). Pour des raisons de sécurité, votre chien sera nourri à part des autres, afin d'éviter d'éventuels conflits.

EFFETS PERSONNELS / DESTRUCTIONS :

Pour empêcher les risques de protection de ressource ou de dégradation, nous vous demandons de ne pas emmener d'objets personnels (plaid, doudous, etc.). Si vous souhaitez passer outre cette recommandation, nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration.

Si à l'inverse votre animal détruit ou abîme nos installations, nous vous appliquerons une participation forfaitaire qui se fera en fonction de l'état.

COHABITATION :

Afin que la cohabitation soit la plus sereine pour votre animal comme pour les nôtres, nous organisons une « balade test » avant toute réservation afin de vérifier les ententes. Nous nous réservons le droit de refuser une garde si les relations ne sont pas bonnes ou si l'animal montre des signes d'agressivité. Bien sûr, votre animal doit être sociable. Étant une pension familiale, nous vivons avec votre chien, il en va de notre sécurité. Vous devez nous tenir informé des éventuels problèmes caractériel de votre chien.

SOINS ET BIEN-ETRE ANIMAL :

Si votre animal a des médicaments ou autres soins à prendre, nous vous remercions de nous prévenir avant le début du séjour. Nous vous demanderons l'ordonnance afin d'appliquer au mieux les prescriptions du vétérinaire sans supplément sur votre facture. Il peut arriver que votre animal se blesse ou tombe malade lors de son séjour, si tel est le cas, nous l'emmènerons chez notre vétérinaire traitant. Les frais seront à votre charge si nos chiens ne sont pas la cause des blessures, dans le cas contraire, notre assurance couvrira les problèmes engendrés par nos chiens d'élevage, si et seulement si, il est avéré qu'ils en sont responsables. Je tiens à stipuler que nous sommes des professionnels basés sur le respect et le bien-être animal, il sera donc interdit que votre chien soit muni d'éléments coercitifs tel que les colliers étrangleurs, semi-étrangleurs, électriques etc... .

CAS DES CHIENNES EN CHALEURS :

Merci de nous tenir informé si votre chienne est susceptible de tomber en chaleur pendant son séjour, nous prendrons les mesures nécessaires dans ce cas-là. Nous nous réservons le droit de refuser une chienne en chaleur qui pourrait perturber la vie de groupe au Domaine

(mauvaises humeurs, hormones...), et qui pourrait surtout exciter nos mâles reproducteurs et rendrait la cohabitation difficile. La pension décline toute responsabilité sur les suites éventuelles qui pourraient en résulter. Nous nous réservons donc le droit de prendre les mesures nécessaires telles que l'isolement afin de ne pas perturber la vie du groupe.

FUGUE / DECES DE L'ANIMAL :

Malgré toutes nos précautions et surveillance, en cas de fugue, nous nous engageons à vous alerter aussitôt et de prévenir l'ICAD et pet alerte 85. S'il est avéré que notre responsabilité est mise en cause, le propriétaire devra nous fournir les éléments nécessaires pour le dédommagement.

Si par malheur, un pensionnaire venait à décéder lors de son séjour, nous nous engageons à faire établir par le vétérinaire une attestation mentionnant les causes du décès. S'il est avéré que notre responsabilité est mise en cause, le propriétaire devra fournir les éléments nécessaires pour le dédommagement.

Je tiens à préciser que nous acceptons les chiens âgés, de ce fait, le propriétaire doit être conscient de sa fragilité et que le changement d'environnement pourrait le stresser ou serait susceptible de lui apporter une nouvelle pathologie ou causer son décès.

DEPASSEMENT OU SEJOUR ECOURTE :

Concernant les départs anticipés de votre chien, les journées prévues sont dues. Je tiens à rappeler que le jour d'entrée et le jour de sortie (quel que soit l'heure) sont comptés. Si une autre personne que vous devait récupérer le chien, merci de nous en tenir informé lors de son jour d'arrivée. Tout dépassement de séjour vous sera facturé doublement, si vous ne récupérez pas votre chien passé 8 jours de dépassement, et ce, sans nouvelles de votre part, considéré comme abandonné, nous serons dans l'obligation de le confier à une organisation de recueil d'animaux.

Mentions « lu et approuvé » suivi de votre signature :